

vrait plus rejaillir sur la famille du coupable ; enfin, l'abolition des tortures et des supplices inutiles. Guillotin, ce Guillotin objet d'exécration jusque dans votre Allemagne ; Guillotin, qui depuis six ans faisait les mêmes études que votre père et qui, soit erreur ou réalité, était arrivé à des résultats et à une conviction tout-à-fait opposés, proposa de substituer la décollation aux différens supplices usités jusqu'alors, à la roue, à la corde, au bûcher. Une fois la tête séparée du tronc, la pensée meurt, se disait-il, et avec la pensée meurent les souffrances. Les mouvemens nerveux qui agitent faiblement le cadavre sont mécaniques, et ne proviennent d'aucune sensibilité. Fort de cette conviction, il émit sa proposition, qui fut unanimement accueillie ; il ne lui restait plus qu'à continuer et à compléter son œuvre, son œuvre philanthropique, puisqu'elle était destinée à rendre moins cruels les derniers momens de ceux que frappe la loi. Il indiqua donc comme moyen d'exécution le plus sûr et le moins douloureux, l'emploi d'une machine connue en Italie sous le nom de *manica*, décrite par le père Labat et inventée depuis des siècles, comme l'atteste un vieux tableau de l'école byzantine. Voilà le crime de Guillotin ! Voilà ce qui lui vaut l'exécration qui le poursuit. Si du moins on connaissait sa vie entière, — sa vie, il peut le dire avec un juste orgueil, sans tache et sans reproche ; sa vie, pure devant Dieu et devant les hommes ! Mais, hélas ils ne savent que le mépriser et le colomnier !

Puisque vous avez entendu la justification de ses infortunes, puisque vous ne le méprisez plus ; — n'est-ce pas, vous ne le méprisez plus monsieur ? — il faut que vous entendiez l'histoire de sa vie entière, afin que vous puissiez le défendre, le justifier, et qu'au moins une voix s'élève une fois en sa faveur ! Né à Saintes, il professa d'abord en qualité de père jésuite au collège des Irlandais, de Bordeaux ; mais cette vie consacrée à un enseignement mesquin ne tarda point à lui paraître étroite et stérile. Il quitta donc la soutane et vint à Paris se livrer au goût passionné qu'il éprouvait pour les sciences médicales ; ou plutôt... (je vous parle ici comme je parlerais devant Dieu ; je ne cacherai donc ni le bien ni le mal), ce qui le fit réellement se consacrer à l'étude de la chirurgie ; ce fut le besoin qu'il éprouvait de soulager de pauvres êtres souffrants et de se rendre utile à ses semblables. Des travaux importans et consciencieux attirèrent l'attention sur lui, et il exerça son honorable profession, non sans succès et sans renommée, jusqu'au moment où la révolution française éclata. Le médecin du corps voulut devenir le médecin de l'intelligence et s'associer au grand mouvement qui devait, il l'espérait du moins, émanciper la nation. Il écrivit donc et publia une brochure intitulée : *Pétition des habitans de Paris et des six corps*. La brochure demandait que la représentation du tiers état aux assemblées des états-généraux fût au moins égale à celle des deux ordres privilégiés pris ensemble.

Cette brochure excita vivement l'attention publique ; le parlement s'en alarma et fit comparaître à la barre le hardi citoyen qui l'avait écrite. Ce dernier ne recula devant aucun de ses principes et sortit acquitté par le grand corps de l'Etat et presque avec son approbation. Et puis, monsieur, la foule l'attendait au sortir du tribunal ; une foule immense qui batait des mains ; une foule qui le ramena en triomphe chez lui ; une foule qui disait avec des transports d'enthousiasme et de reconnaissance son nom, ce nom devenu si funeste ! ce nom que je n'ose pas moi-même prononcer ! ce nom que mes lèvres se refusent à balbutier !

L'auteur de la brochure au parlement garda longtemps sa popularité et la faveur publique. Nommé par le tiers-état de Paris au nombre des lecteurs qu'